

Bonnes pratiques de « gestion » des données de la recherche

Alain RIVET, CNRS - CERMAV
Thierry BONTEMS, CNRS - PACTE Grenoble



Pourquoi s'intéresser à la problématique ?

- **Gérer l'explosion des données**
- **Assurer la qualité des résultats et des rendus**
- **Se mettre en conformité avec la réglementation**

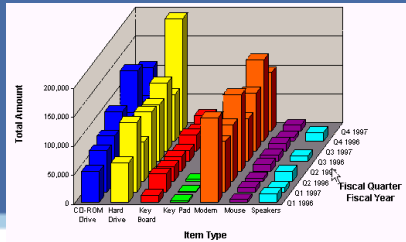
- **Thématiques abordées**
 - Les données
 - Les contraintes réglementaires
 - Les acteurs
 - Les recommandations
 - Le cycle de vie de la donnée

- **Pour chaque thème un brainstorming de 10 à 20 minutes et 5 minutes de restitution**

- **Objectif : avoir une vision globale des problématiques liées à la donnée**

- **Qu'est ce qu'une donnée ?**
 - **Types**
 - **Définitions**
 - **Différence données / informations / connaissance**

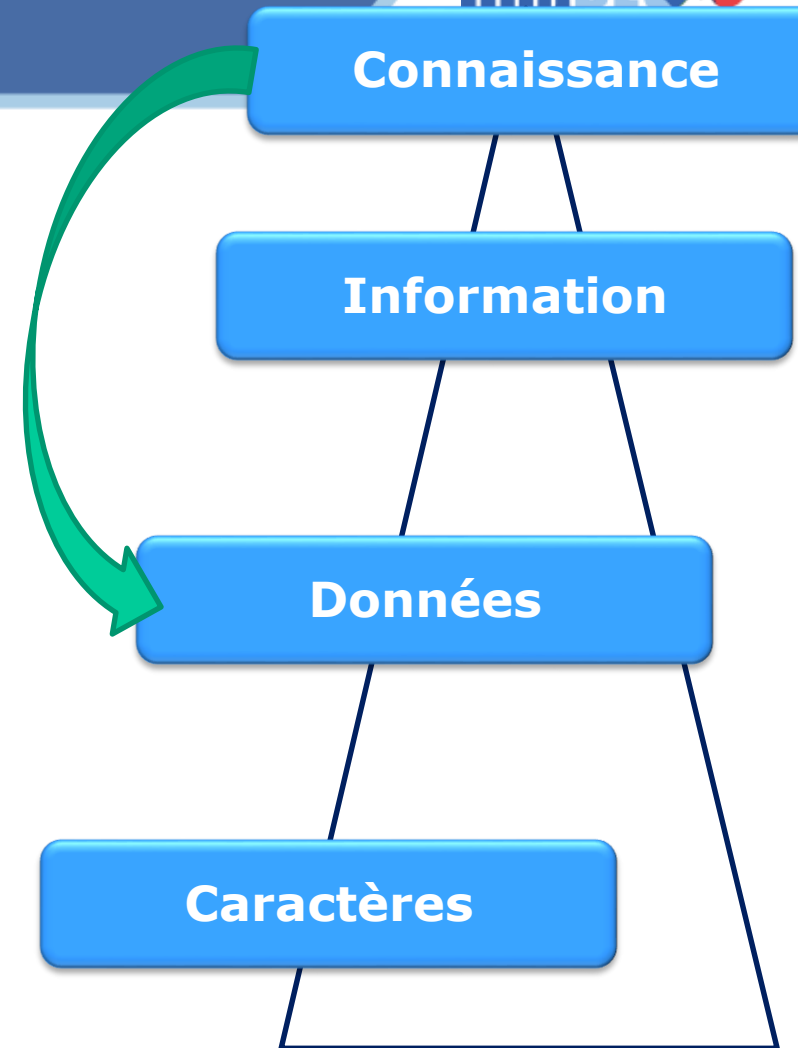
Données vs



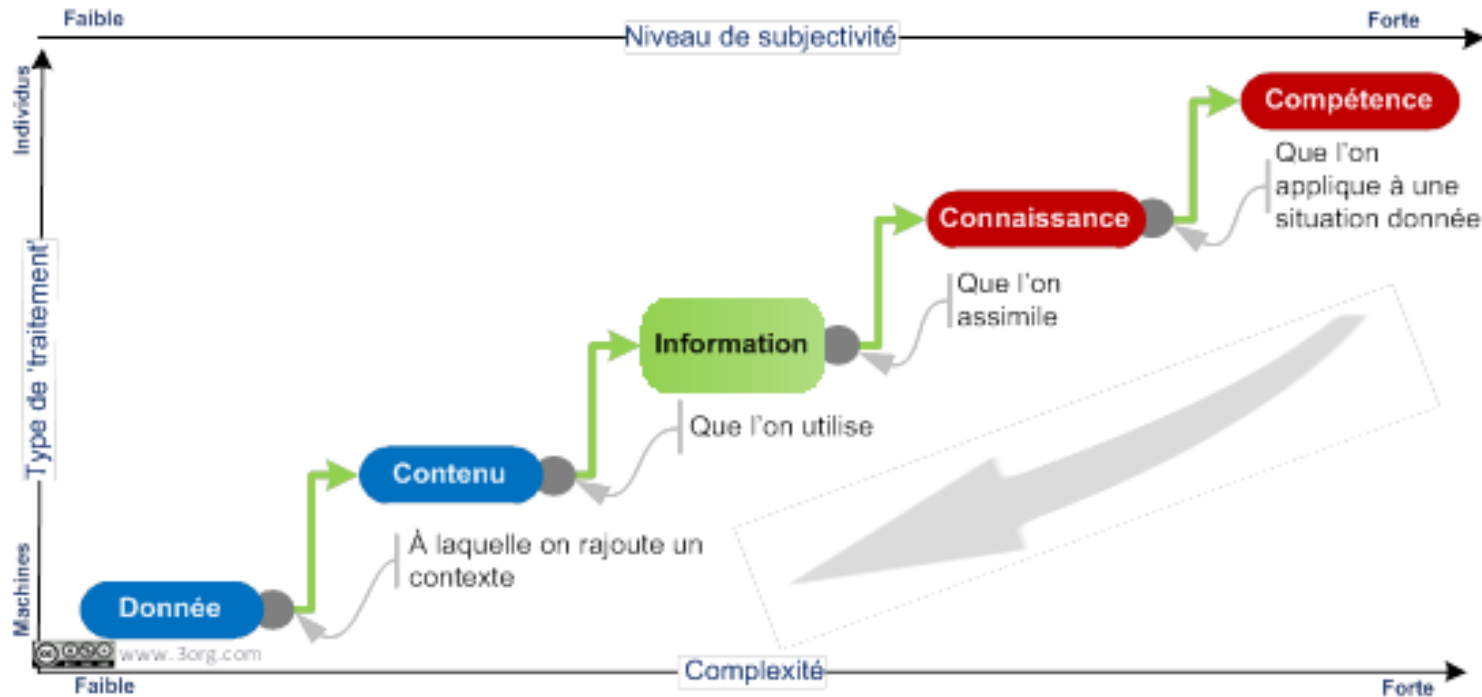
	Mars - 2009
Chiffre d'Affaires	13 245 €

13 245 Mars
2009

1 5 A 9
0 2 R €
3 0 4 M S



Données / informations / connaissances



l'information/

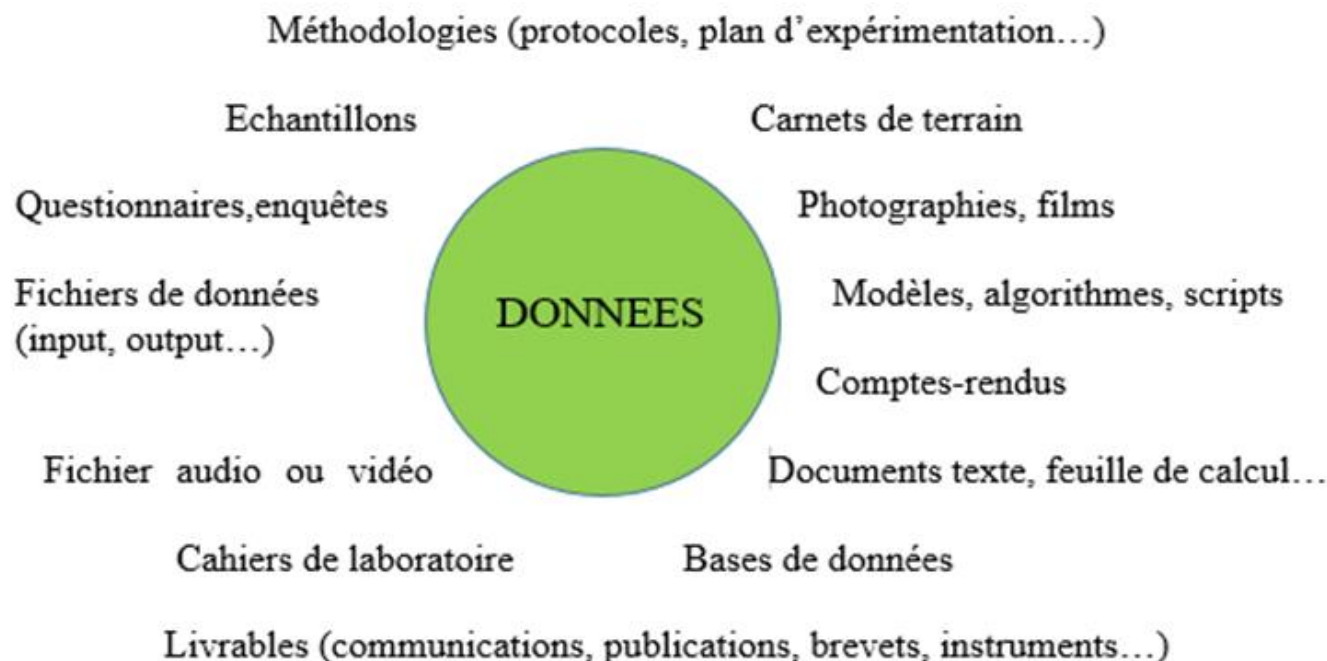
Def norme ISO

Données : « Faits concernant un objet »

Informations : « Données significantes »

Connaissances : « Ensemble disponible d'informations constituant une conviction justifiée et ayant une forte certitude d'être vraies »

La diversité des données



Le cas des données personnelles

5 minutes + restitution 5 min

- **Qu'est ce que c'est ?**
- **Qu'est ce qu'un traitement ?**

Qu'est ce qu'une donnée personnelle ?

Toute information permettant **d'identifier une personne physique** (« personne concernée »), **directement ou indirectement**, y compris dans le monde professionnel

(nom, adresse électronique, adresse IP, numéro de sécurité sociale, identifiant professionnel, image, données de localisation, données de connexion...).

Qu'est-ce qu'un traitement ?

Toute **opération** (automatisée ou non) portant sur des **données personnelles** (collecte, conservation, stockage, utilisation...) : gestion de la clientèle, gestion RH, newsletters, vidéosurveillance, contrôles d'accès, biométrie, coffre-fort numérique, géolocalisation...

Quelques exemples :



Fichiers Clients



Fichiers RH



Mailing lists



Stockage



Applications mobiles



Vidéosurveillance



Contrôles d'accès



Coffre-fort numérique



Biométrie



Géolocalisation

Quel peut être le fondement d'un traitement de données personnelles ? (Article 6)

Un traitement de données à caractère personnel ne peut être mis en place que s'il repose sur :

- le **consentement de la personne concernée**,
ou
- **l'exécution stricte d'un contrat** auquel la
personne concernée est partie,
ou
- le **respect d'une obligation légale** ou
réglementaire,
ou
- la sauvegarde des intérêts vitaux d'une personne
physique,
ou
- **l'exécution d'une mission d'intérêt public**,
ou
- **l'intérêt légitime poursuivi par le responsable de
traitement** ou par un tiers, sauf s'il est contraire
aux intérêts ou aux droits fondamentaux de la
personne concernée.

Exemples :

		Transmission des données clients à des partenaires ; Collecte de données de santé ;
		Gestion des données clients ; Facturation d'un bien / service ;
		Conservation des bulletins de paie ; Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) ;
		Gestion des urgences ;
		Gestion des risques (naturels, sanitaires, nucléaires...) pour la prévention et la protection des citoyens ;
		Détection des fraudes ; Transmission des données au sein d'un groupe d'entreprises...

Lesquelles ?

Quand ? Pourquoi ? Comment ?

**Les notions fondamentales : consentement ;
application**

- **Loi pour la république numérique**
 - > **Open science**
- **Mise en place du RGPD - ses implications**
- **Protection du patrimoine scientifique**
 - > **Sécurité des SI (ZRR...)**

Focus sur le consentement (article 7)

FOCUS SUR... LE CONSENTEMENT (Article 7)

Le consentement doit prendre la forme d'un « acte positif clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données à caractère personnel la concernant », **l'accord pouvant indifféremment être donné par écrit, y compris sous forme électronique, par oral ou par tout autre acte positif.**

Exemples :

- le fait de cocher une case
- le fait de paramétrer les options d'un site



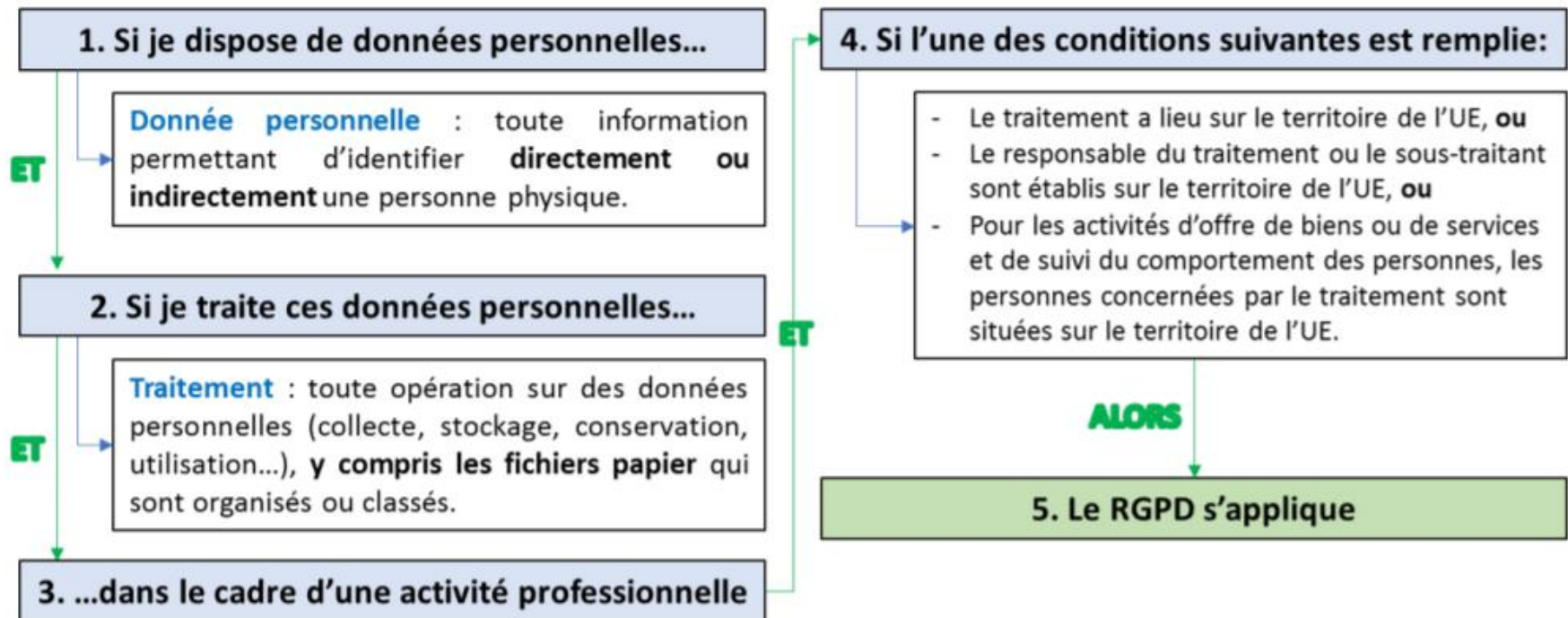
En revanche, **le silence, l'inactivité et l'inaction** (comme les cases pré-cochées) ne sont pas des actes positifs clairs et **ne valent donc pas consentement.**

Il appartient au responsable de traitement de prouver le consentement libre, éclairé et non-équivoque de la personne concernée, notamment en conservant une trace de ce consentement.

Dans le cas où le traitement repose sur le consentement, celui-ci **peut être retiré à tout moment par la personne concernée.** Le responsable doit alors s'assurer que les données sont supprimées et qu'elles ne sont plus utilisées.

Le RGPD ne mentionne **aucune durée de validité du consentement**, mais le G29 recommande de renouveler le consentement à intervalles réguliers.

Quand appliquer le RGPD ?



Sources : cnll.fr

Le laboratoire : un patrimoine scientifique convoité



la réputation du
laboratoire

La valorisation de la
recherche

le portefeuille de
contrats de
recherche
(organismes publics,
entreprises privées...)

le potentiel technique
(infrastructures,
installations,
matériels...)

les compétences
(savoir, savoir faire)

les données
informationnelles



Finalité « protection du patrimoine scientifique »

Disponibilité de
l'outil de
travail

Intégrité des
systèmes et
des
personnes

Protection de
données
sensibles

- données du patrimoine scientifique
- données de gestion
- données individuelles

Protection
juridique

- Risques administratifs
- Risques pénaux
- Protection de l'image de marque

Qui est concerné ?

Qui peut vous aider ?

Qui peut vous contrôler ?

Les acteurs

Qui est concerné

Tout le monde

Qui peut vous aider

Les réseaux métiers

DSI Locale / CSSI

DPO établissement

IST si il existe (CNRS, CEA, INSERM, Université...)

La Cnil

Qui peut vous contrôler

la CNIL

L'UE (cas des projets de recherche)

- **disposer d'outils d'enregistrement et de traçabilité**
- **identifier efficacement les fichiers numériques**
- **définir un plan de classement des dossiers**
- **créer un plan de gestion de données (PGD)**
- **sélectionner les données**
- **sauvegarder et archiver les données**
- **communiquer et sensibiliser le personnel**

Chaque groupe traite 1 pt en principal et 1 pt en complémentaire



Objectif : disposer de données FAIR

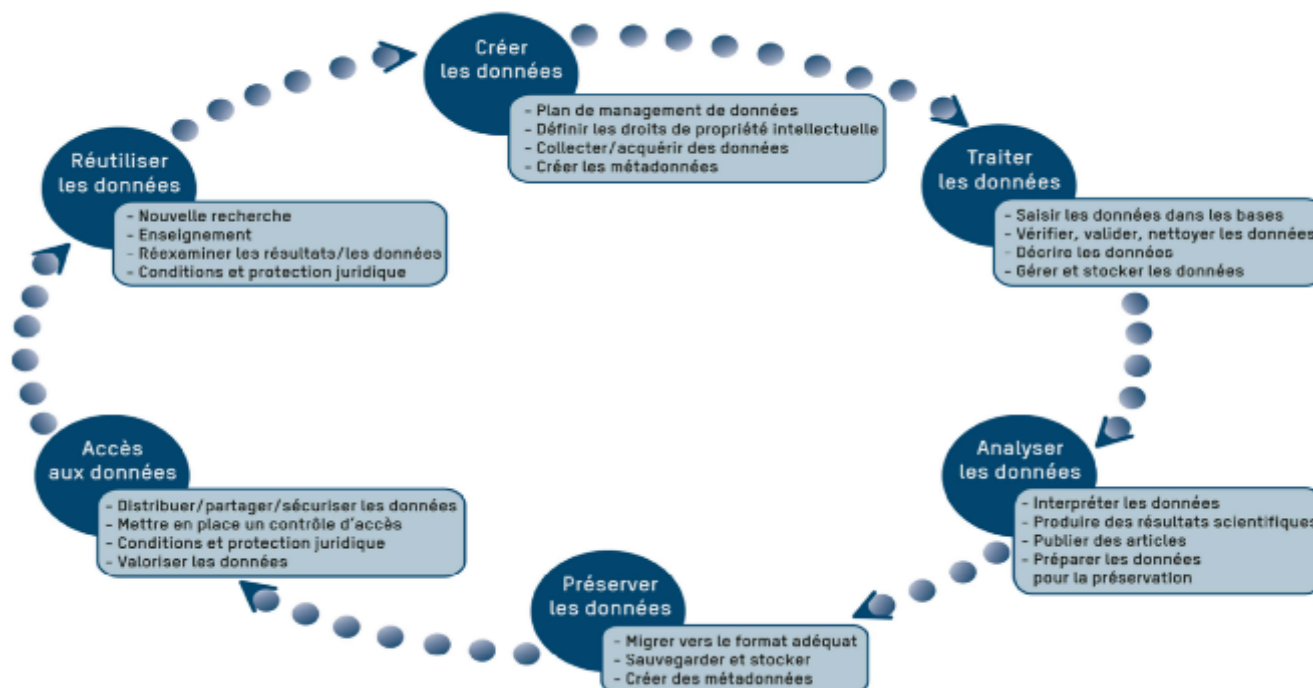
**Définir le cycle de vie de la donnée en
proposant un schéma**

Le cycle de vie de la données

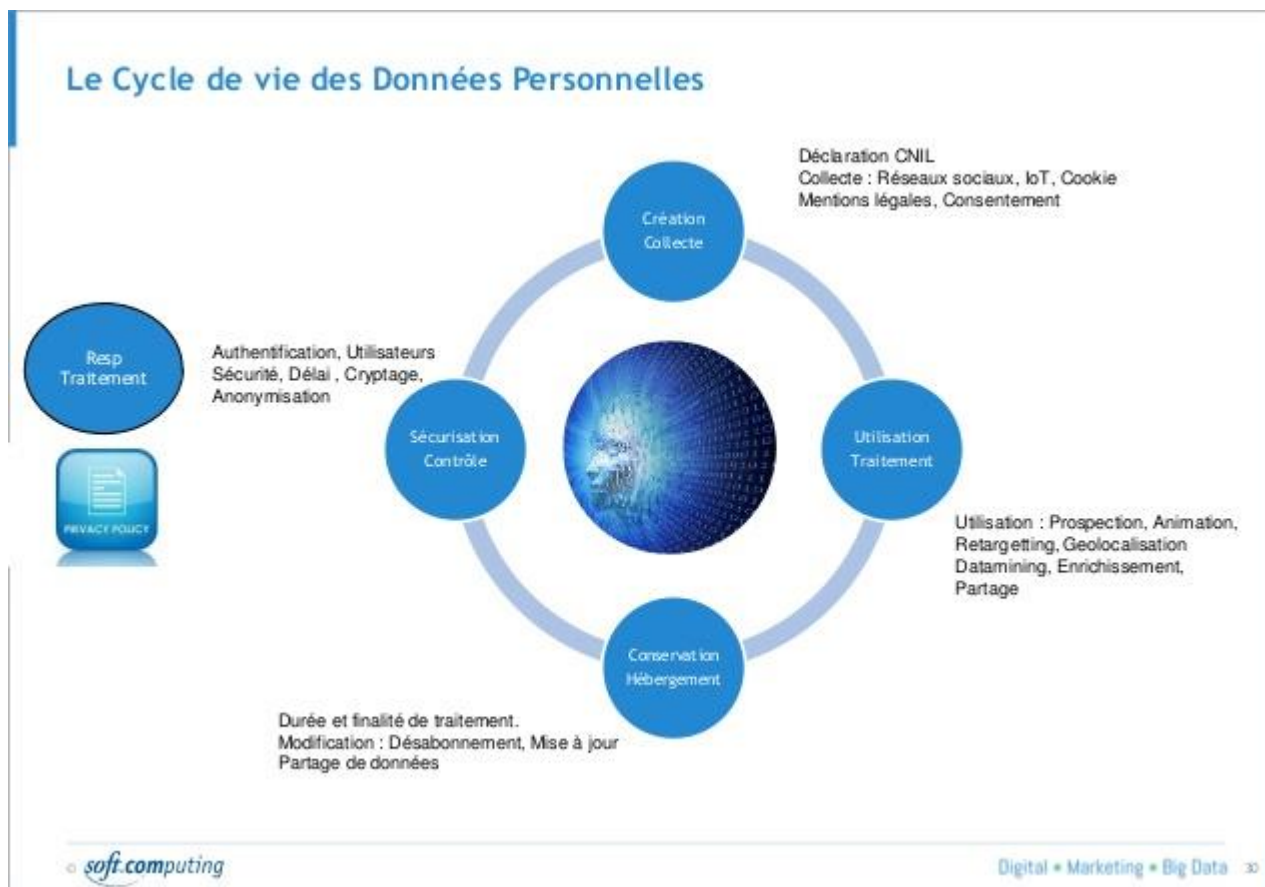
FAIR:

Findable, Accessible, Interoperable et Reusable (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable)

Le cycle de vie des données



Focus sur les données personnelles



Gestion des données de la recherche

-> c'est un processus organisationnel

Gagner du temps, de l'argent

Donner une valeur aux données

Pérenniser les données

Garantir la traçabilité et la reproductibilité des recherches

Œuvrer à l'intégrité scientifique

-> c'est un travail collaboratif impliquant le personnel technique (IST, SI et qualitatif), les chercheurs et la direction

Conclusion

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Alain RIVET : alain.rivet@cermav.cnrs.fr

Thierry BONTEMS : thierry.bontems@umrpacte.fr